

REPUBLIQUE DU TCHAD

UNITE-TRAVAIL-PROGRES

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 032 /PR/2012

Portant Ratification de l'Ordonnance N°016/PR/2012 du 09 juillet 2012, autorisant le Président de la République à ratifier l'Accord d'Istisna'a et l'Accord de Mandat pour le Financement du Projet de construction de la route Massakory-N'Gouri- Bol-Frontière Niger, section Massakory-N'Gouri.

Vu la Constitution ;

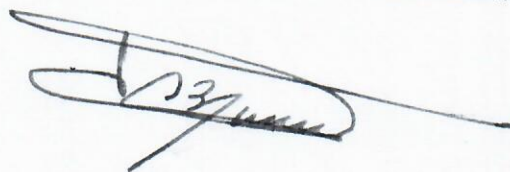
L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 29 novembre 2012 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1.- Est ratifiée l'Ordonnance N°016/PR/2012 du 09 juillet 2012, autorisant le Président de la République à ratifier l'Accord d'Istisna'a et l'Accord de Mandat pour le Financement du Projet de construction de la route Massakory-N'Gouri-Bol-Frontière Niger, section Massakory-N'Gouri.

Article 2.- La présente Loi sera enregistrée, publiée au Journal Officiel de la République et exécutée comme loi de l'Etat. 67 (H.P.)

N'Djaména, le... 31 Décembre 2012



IDRISS DEBY ITNO